

Déposé au Greffe

le 29 SEP. 2011

sous le N° 3110121

RCS N° 97 6783

2AE CONSEIL
SAS au capital de 10.000 euros
Divisé en 625 actions de 16 €
Siège social : 33 rue de la Gare
44450 ST JULIEN DE CONCELLES
R.C.S NANTES 412 552 838

Enregistré à : SIB DE NANTES SUD EST - ENREGISTREMENT
Le 22/08/2011 Bordereau n°2011/2 098 Case n°18
Etablissement : 15 302 € Pénalités :
Total liquidé : quinze mille trois cent deux euros
Montant reçu : quinze mille trois cent deux euros
L'Agent
Joëlle CAMMI
Agent des Impôts

DUPLICATA

ACTE DE CESSION D' ACTIONS

Les soussignés :

- la société ACCEL C2F, Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.296.000 euros, dont le siège social est situé à GORGES (44190) – 4 chemin des Vignes, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 593 570, représentée par Monsieur Michel LEFORT, gérant ayant tous pouvoirs à cet effet :

Dépendant du centre des impôts de NANTES SUD-EST,

ci-après dénommée "Le cédant",
d'une part,

- la société FB FINANCE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à ST JULIEN DE CONCELLES (44450) – 33 rue de la Gare, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 152 831, représentée par Madame Fanny BAULAND, gérante ayant tous pouvoirs à cet effet ;

- la société LTM GESTION, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à ST JULIEN DE CONCELLES (44450) – 33 rue de la Gare, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 152 260, représentée par Monsieur David LEROY, gérant ayant tous pouvoirs à cet effet ;

- la société D.E. FINANCE GESTION, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à ST JULIEN DE CONCELLES (44450) – 33 rue de la Gare, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 182 002, représentée par Monsieur David EVEN, gérant ayant tous pouvoirs à cet effet ;

- la société HBP CONSULTING, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à CARQUEFOU (44470) – 101 rue François René de Chateaubriant, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 154 324, représentée par Monsieur Bertrand PIFFETEAU, gérant ayant tous pouvoirs à cet effet ;

- la société CG CONSEILS GESTION, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé à LE LOROUX BOTTEREAU (44430) – 56 rue de la Loire, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 152 450, représentée par Monsieur Claude GOURICHON, gérant ayant tous pouvoirs à cet effet ;

ci-après dénommées "Les cessionnaires",
d'autre part,

R all C.G

DE

3P

TJ

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Aux termes de statuts en date du 27 mai 1997, enregistrés à NANTES NORD-EST le 6 juin 1997, bordereau 290 case 18, ainsi que divers autres actes, il existe une Société par Actions Simplifiée dénommée 2AE CONSEIL, dont le siège social est à ST JULIEN DE CONCELLES (44450) – 33 rue de la Gare, et qui a pour objet l'exercice de la profession d'Expert-Comptable, telle qu'elle est définie par l'Ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être pour tous textes législatifs ultérieurs.

Son capital social s'élève actuellement à la somme de 10.000 euros, divisé en 625 actions de 16 euros chacune, numérotées de 1 à 625, entièrement libérées.

L'exercice social commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Cession d'actions.

1/ Par les présentes, la société ACCEL C2F, soussignée de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de droit et de fait en la matière, à la société FB FINANCE, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 313 (TROIS CENT TREIZE) actions de valeur nominale de 16 € (SEIZE EUROS), numérotées de 1 à 313, et qui lui appartiennent dans la société 2AE CONSEIL.

2/ La société ACCEL C2F, soussignée de première part, cède également et transporte, sous les garanties ordinaires de droit et de fait en la matière, à la société LTM GESTION, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 150 (CENT CINQUANTE) actions de valeur nominale de 16 € (SEIZE EUROS), numérotées de 314 à 463, et qui lui appartiennent dans la société 2AE CONSEIL.

3/ La société ACCEL C2F, soussignée de première part, cède également et transporte, sous les garanties ordinaires de droit et de fait en la matière, à la société D.E. FINANCE GESTION, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 150 (CENT CINQUANTE) actions de valeur nominale de 16 € (SEIZE EUROS), numérotées de 464 à 613, et qui lui appartiennent dans la société 2AE CONSEIL.

4/ La société ACCEL C2F, soussignée de première part, cède également et transporte, sous les garanties ordinaires de droit et de fait en la matière, à la société HBP CONSULTING, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 3 (TROIS) actions de valeur nominale de 16 € (SEIZE EUROS), numérotées de 614 à 616, et qui lui appartiennent dans la société 2AE CONSEIL.

5/ Enfin, la société ACCEL C2F, soussignée de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de droit et de fait en la matière, à la société CG CONSEILS GESTION, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 3 (TROIS) actions de valeur nominale de 16 € (SEIZE EUROS), numérotées de 617 à 619, et qui lui appartiennent dans la société 2AE CONSEIL.

Origine de propriété.

Les actions cédées appartiennent à la société ACCEL C2F pour les avoir reçues de Monsieur et Madame LEFORT à titre d'apport en nature lors de sa constitution.

Transfert de propriété. Jouissance.

Les cessionnaires auront la propriété des actions cédées à effet au 1^{er} août 2011 et jouiront de toutes les prérogatives et assumeront toutes les obligations attachées à la qualité d'associé, conformément à la loi et aux statuts.

Les cessionnaires auront seuls droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribué aux dites actions.

DL dlh C-G 2
DE

BP
M

Conditions particulières.

Clause de non-concurrence.

Le cédant s'engage expressément et irrévocablement, à ne pas s'intéresser directement ou indirectement en qualité de salarié, dirigeant, associé, bailleur de fonds, commanditaire ou autrement à toute entreprise, quelle qu'en soit la forme juridique, en rapport avec les activités de la société 2AE CONSEIL, comme de solliciter le personnel embauché, les clients et fournisseurs, pour une activité similaire à celle de la SOCIETE.

L'engagement de non-rétablissement est souscrit à compter de la date de cessation de ses fonctions de dirigeant pour une période de **5 années** et pour le territoire suivant : **100 kilomètres à vol d'oiseau.**

Garantie d'actif et de passif

Les parties conviennent de ne pas constituer de garantie du cédant au profit des cessionnaires, ces derniers déclarant bien connaître les éléments matériels et immatériels constituant l'actif et le passif de la société.

Prix.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix arrondi de 1.610,55 € (MILLE SIX CENT DIX EUROS CINQUANTE CINQ CENT) l'action, soit 996.930 € (NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS) au total pour les 619 (SIX CENT DIX-NEUF) actions cédées, répartie de la manière suivante :

- acquisition de 313 actions par la société FB FINANCE, pour un montant global de CINQ CENT TROIS MILLE CINQ CENT EUROS (503.500 €) ;
- acquisition de 150 actions par la société LTM GESTION, pour un montant global de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (241.680 €) ;
- acquisition de 150 actions par la société D.E. FINANCE GESTION, pour un montant global de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (241.680 €) ;
- acquisition de 3 actions par la société HBP CONSULTING, pour un montant global de CINQ MILLE TRENTE CINQ EUROS (5.035 €) ;
- acquisition de 3 actions par la société CG CONSEILS GESTION, pour un montant global de CINQ MILLE TRENTE CINQ EUROS (5.035 €).

Modalités de paiement du prix.

1/ La société FB FINANCE procédera au paiement des 313 actions pour un montant global de CINQ CENT TROIS MILLE CINQ CENT EUROS (503.500 €) de la manière suivante :

- paiement comptant ce jour d'une somme de QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (470.000 €) par virement, financés comme suit :
 - souscription d'un prêt bancaire auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE d'un montant global de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000 €), au taux de 3,65%, d'une durée de dix (10) ans, remboursé par annuités constantes ;
 - apport personnel d'un montant de VINGT MILLE EUROS (20.000 €) ;
- paiement différé de 30 jours, soit au 31 août 2011, d'une somme de TRENTE TROIS MILLE CINQ CENT EUROS (33.500 €) financés par apport personnel.

2/ La société LTM GESTION procédera au paiement des 150 actions pour un montant global de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (241.680 €) de la manière suivante :

- paiement comptant ce jour d'une somme de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000 €) par virement, financés comme suit :
 - souscription d'un prêt bancaire auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE d'un montant global de DEUX CENT VINGT TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ EUROS (223.265 €), au taux de 3,65%, d'une durée de dix (10) ans, remboursé par

DL all CG 3 DE BF

annuités constantes ;

- apport personnel d'un montant de SIX MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ EUROS (6.735 €) ;

- paiement différé de 30 jours, soit au 31 août 2011, d'une somme de ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (11.680 €) financés par apport personnel.

3/ La société D.E. FINANCE GESTION procédera au paiement des 150 actions pour un montant global de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (241.680 €) de la manière suivante :

- paiement comptant ce jour d'une somme de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220.000 €) par virement, financés comme suit :

- souscription d'un prêt bancaire auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE d'un montant global de DEUX CENT VINGT TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ EUROS (223.265 €), au taux de 3,65%, d'une durée de dix (10) ans, remboursé par annuités constantes ;

- paiement différé de 30 jours, soit au 31 août 2011, d'une somme de VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (21.680 €) financés par apport personnel.

4/ La société HBP CONSULTING procédera au paiement des 3 actions pour un montant global de CINQ MILLE TRENTE CINQ EUROS (5.035 €) de la manière suivante :

- paiement différé de 30 jours, soit au 31 août 2011, d'une somme de CINQ MILLE TRENTE CINQ EUROS (5.035 €) financés par souscription d'un prêt bancaire auprès du CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE d'un montant global de TRENTE SIX MILLE EUROS (36.000 €), au taux de 3,05%, d'une durée de cinq (5) ans, remboursé par annuités constantes.

5/ La société CG CONSEILS GESTION procédera au paiement des 3 actions pour un montant global de CINQ MILLE TRENTE CINQ EUROS (5.035 €) de la manière suivante :

- paiement comptant ce jour d'une somme de CINQ MILLE TRENTE CINQ EUROS (5.035 €) par virement, financés par apport personnel.

Agrément des associés.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, les cessionnaires ont été agréés par l'associée unique en date du 15 juillet 2011.

Déclarations générales.

I. Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

II. La soussignée de première part déclare :

- qu'il n'existe de son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les actions cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
- et que la Société dont les actions sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

DL M C.G 4 DE TR BP

Enregistrement.

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière,
- que la Société dont les actions sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés,
- que le nombre total d'actions de la société est de 625,

En conséquence, les droits de cession d'actions sont dus au taux de 3 %, plafonnés à 5.000 € par mutation, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

Formalités.

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

La Présidence de la Société se voit confier tous les pouvoirs en vue de remplir les formalités de publicité.

Fait à ST JULIEN DE CONCELLES

Le 22 juillet 2011

En neuf exemplaires

LE CEDANT,

SARL ACCEL C2F

Représentée par Mr Michel LEFORT

Gérant

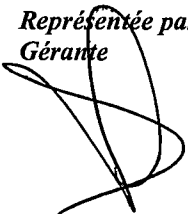


LES CESSIONNAIRES,

SARL FB FINANCE

Représentée par Mme Fanny BOSSARD

Gérante



SARL LTM GESTION

Représentée par Mr David LEROY

Gérant



SARL D.E. FINANCE GESTION

Représentée par Mr David EVEN

Gérant



SARL CG CONSEILS GESTION

Représentée par Mr Claude GOURICHON

Gérant



SARL HBP CONSULTING

Représentée par Mr Bertrand PIFFETEAU

Gérant

